

5^{ème} partie - La découverte progressive des camps de concentration et d'extermination

5^{ème} partie - La découverte progressive des camps de concentration et d'extermination

Orientations méthodologiques

- **Connaissance par l'opinion publique de ce que furent les camps de concentration et d'extermination.**
- **Avant la guerre, que savait l'opinion publique ?**
- **Pendant la guerre, rôle de la presse clandestine.**
- **Les reporters de guerre.**
- **La presse et les premiers témoignages dont la presse associative.**
- **Le procès de Nuremberg et les procès des responsables des camps.**

Document 5a - La propagande nazie

Les photographies que les nazis eux-mêmes diffusent à des fins de propagande contribuent à créer la confusion : les camps de concentration apparaissent comme des bagnes dans lesquels les détenus doivent se plier à une discipline intransigeante et se soumettre au travail forcé. Des antinazis allemands et autrichiens s'efforcent cependant de rétablir la vérité sur ces camps et de contrer une présentation faussée de la réalité : dans leurs publications, ils dénoncent la violence arbitraire et le mépris de la vie humaine dont sont déjà victimes de nombreux détenus. Malgré les risques encourus, quelques opposants qui ont pu sortir des camps témoignent dans les journaux ou dans des livres.



Couverture du livre de Gerhart Seger, Oranienbourg. *La sinistre geôle de l'enfer hitlérien*, Éditions Jean Crès, 1934, 128 p. (coll. Fondation de la Résistance). Gerhart Seger, député socialiste du Reichstag républicain, secrétaire général de la Ligue allemande pour la paix, est arrêté à Dessau en mars 1933. Incarcéré dans cette ville, il est envoyé en juin au camp de concentration d'Oranienbourg, près de Berlin. Il s'en échappe en décembre et réussit à passer en Bohême d'où il dénonce à l'opinion internationale les abominations vues et vécues au camp d'Oranienbourg dans un livre traduit en plusieurs langues, dont cette édition française de 1934.

- *Quelle image des camps de concentration les nazis cherchent-ils à donner ?*

Document 5b - Pendant la guerre, la presse clandestine

Le 30 septembre 1943, *Défense de la France* publie un numéro spécial « Les fruits de la haine », consacré aux tortures infligées aux résistants par la Gestapo et par la police de Vichy dans les prisons et dans les camps de concentration. Il présente en première page un ensemble de photographies montrant le sort de prisonniers soviétiques et l'état d'enfants grecs affamés. D'après les souvenirs de Charlotte Nadel, les photographies légendées « Prisonniers russes », communiquées par un prisonnier évadé, sont arrivées à *Défense de la France* un an avant leur publication, à peu près fin 1942-début 1943, par l'intermédiaire de Marie-Hélène Lefaucheur qui, grâce à des échanges de colis, entretenait des relations régulières avec des soldats français détenus dans des camps de prisonniers de guerre (*Offlags et Stalags*) en Allemagne. C'est par son canal que *Défense de la France*, tiré sur du papier pelure, arrive dans différents camps de prisonniers en Allemagne.



« Une » du journal clandestin *Défense de la France*, n° 39, 30 septembre 1943 (coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)

Ces photos proviennent de M. Gandillot, professeur à la Sorbonne, prisonnier à l'*Offlag XVII A*, qui était devenu le correspondant clandestin de *Défense de la France*.

« Quand nous avons vu tous les trois ces photographies, c'était tellement horrible que nous n'avons pas voulu les publier à cause des familles », se souvient Charlotte Nadel. Les photographies représentant des enfants grecs, quant à elles, proviennent de Londres. Parachutées à Lyon, elles ont été récupérées par Suzanne Guyotat, bibliothécaire à la faculté de droit de Paris, qui les a transmises au comité directeur de *Défense de la France*.

La décision de publier ces photographies à la une de *Défense de la France* est prise après le « coup dur » de juillet 1943, où de nombreux responsables et membres du mouvement sont arrêtés. Selon Charlotte

Nadel, l'objectif de la publication était de montrer que l'équipe de *Défense de la France* n'était pas décapitée et que les véritables responsables n'avaient pas été pris.

Présentez le document.

Dans quel but a-t-il été publié ?

Quelles ont été les conséquences de la parution de cet article ?

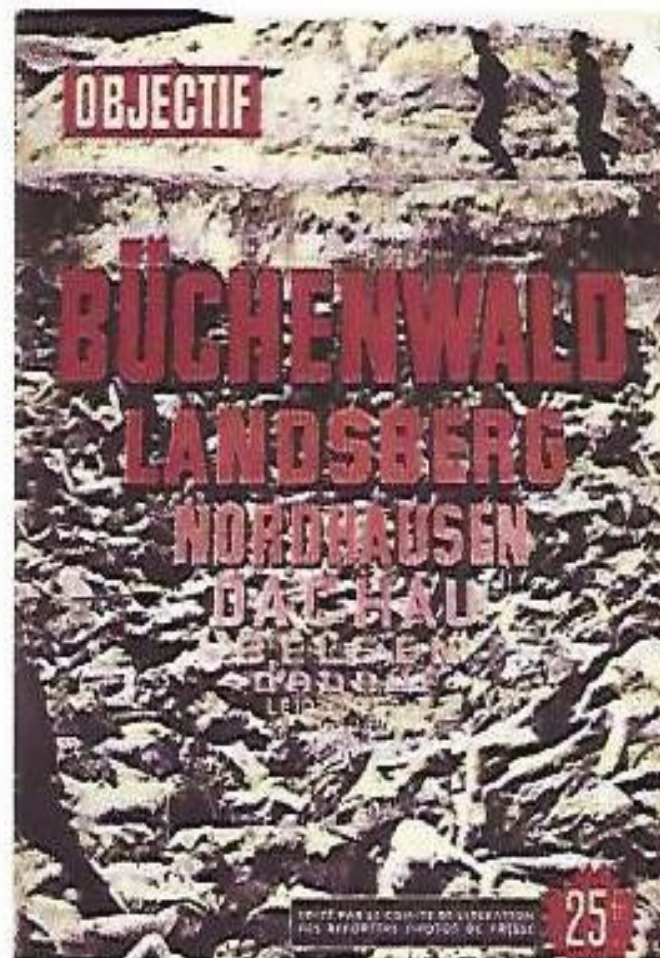
Document 5c - A la libération, les reporters de guerre

Le magazine *Objectif* animé par le Comité de libération des reporters photographes de presse édite à l'été 1945 un dossier spécial sur les camps de concentration nazis. La publication est réalisée entièrement à partir des images prises à la libération des camps par des photographes accrédités auprès des troupes alliées, notamment Eric Schwab, reporter à l'AFP (Agence française de Presse, future Agence France Presse), détaché auprès de l'armée américaine.

Chaque photographie est légendée avec précision, avec le souci de distinguer, autant que possible, les camps et les déportés.

Le dossier spécial est introduit par le texte d'avertissement « Vous ne verrez pas... » d'André Ulmann, journaliste, résistant déporté, libéré du camp d'Ebensee le 6 mai 1945. Son texte, après avoir précisé l'ampleur et la nouveauté des crimes commis, rappelle les multiples facettes des résistances continuées dans les camps.

Destiné au grand public, le dossier paraît à l'occasion de la présentation au Grand Palais à Paris de l'exposition *Crimes*



Couverture du magazine *Objectif*, publié par le Comité de libération des reporters photo de presse, 1945 (coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)

hitlériens. Conçu aussi comme un document à charge, il annonce les procès à venir : Pétain (juillet), Laval (octobre), Nuremberg (novembre).

- *Présentez le document. A qui est-il destiné ? Dans quel but ?*

Documents 5d - Premières photos de la libération des camps



Les généraux Eisenhower, Bradley et Patton devant les corps carbonisés de déportés, camps d'Ohrdruf, 12 avril 1945.

Libération du camp de Dachau en avril 1945.



Documents 5e - Premières photos de la libération des camps



Détenus dans un
baraquement du camp de
Buchenwald, avril 1945.



Camp de Dachau
en avril 1945.

Document 5f - Les camps de la mort (film des actualités françaises)

- Film d'environ 18 minutes
pour voir le film, cliquez sur le lien ci-dessous :

<http://www.ina.fr/video/AFE00000275>

Document 5g - Procès de Nuremberg (Buchenwald)

M. DUPONT : [...] Le 1^{er} avril, bien que je ne garantis pas la date exacte, le commandant du camp, Pister, réunit un grand nombre de détenus et il leur tint ce langage : « Les pointes alliées sont aux abords mêmes de Buchenwald, mon désir et ma volonté sont de remettre aux alliés les clés du camp. Je ne veux pas d'atrocités ; je veux que le camp, dans sa totalité, leur soit remis. »

En fait, trois jours après – l'avance alliée ayant été retardée – les évacuations ont commencé. Une délégation de détenus est allée trouver le commandant, lui rappelant sa parole, car il avait donné sa parole, en précisant « ma parole de soldat ». Il sembla très embarrassé et une explication fut donnée : le gouverneur de Thuringe, Sauckel, avait donné l'ordre qu'aucun détenu ne reste à Buchenwald, car cela représentait pour la province un gros danger.

Un autre point : nous savions que tous ceux qui avaient été témoins à Buchenwald des secrets de l'administration du camp devaient disparaître. Quelques jours avant la délivrance alliée, 43 de nos camarades de différentes nationalités furent appelés pour disparaître. Un phénomène particulier se passa alors : le camp se mit en état de révolte, on cacha ces hommes, qui ne furent jamais livrés. Nous savions, par ailleurs, que tous ceux qui avaient été employés soit au bloc expérimental, soit à l'infirmerie, ne devaient à aucun prix sortir du camp.

Extraits du témoignage du Dr Victor DUPONT, médecin déporté à Buchenwald le 24 janvier 1944, au procès des grands criminels de guerre devant le tribunal militaire international de Nuremberg, tome VI, p. 255.

- *A quelle occasion ce témoignage a-t-il été recueilli ? Quelle décision est prise par le commandant du camp avant de se rendre aux Alliés ?*

Document 5h - Procès de Nuremberg (Auschwitz)

M. DUBOST : quel était le régime disciplinaire du camp ? Qui assurait la surveillance et la discipline ? Quelles étaient les sanctions ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER : en général, les SS économisaient beaucoup de personnel à eux en employant des détenus pour la surveillance du camp. Ils ne faisaient que superviser. Ces détenues étaient prises parmi des filles de droit commun et des filles publiques allemandes et quelquefois d'autres nations, mais en majorité des Allemandes.

On arrivait, par la corruption et la délation, la terreur, à les transformer en bêtes humaines, et les détenues ont autant à s'en plaindre que des SS eux-mêmes. Elles frappaient autant que frappaient les SS et, en ce qui concerne les SS, les hommes se conduisaient comme les femmes et les femmes étaient aussi sauvages que les hommes. Il n'y a pas de différence.

Le système employé par les SS pour avilir les êtres humains au maximum en les terrorisant, et, par la terreur, en leur faisant faire des actes qui devaient les faire rougir d'eux-mêmes, arrivait à faire qu'ils ne soient plus des êtres humains. Et c'était cela qu'ils recherchaient ; il fallait énormément de courage pour résister à cette ambiance de terreur et de corruption.

[...]

M. DUBOST : en quoi consistaient les punitions ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER : en mauvais traitements corporels, en particulier, une des punitions les plus classiques était 50 coups de bâton sur les reins. Ces coups de bâton étaient donnés par une machine que j'ai vue ; c'était un système de balancement qui était manipulé par un SS. Il y avait aussi des appels interminables jour et nuit ou bien de la gymnastique ; il fallait se mettre à plat ventre, se relever, se mettre à plat ventre, se relever, pendant des heures, et quand on tombait, on était assommé de coups et transporté au bloc 25.

[...]

M. DUBOST : êtes-vous témoin direct de la sélection à l'arrivée des convois ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER : oui, parce que quand nous avons travaillé au bloc de la couture en 1944, notre bloc où nous habitions était en face de l'arrivée du train. [...] Nous voyions donc les wagons déplombés, les soldats sortir les hommes, les femmes et les enfants des wagons, et on assistait aux scènes déchirantes des vieux couples se séparant, des mères étant obligées d'abandonner leurs jeunes filles, puisqu'elles entraient dans le camp, tandis que les mères et les enfants étaient dirigés vers la chambre à gaz. Tous ces gens-là ignoraient le sort qui leur était réservé. Ils étaient seulement désespérés parce qu'on les séparait les uns des autres, mais ils ignoraient qu'ils allaient à la mort. Bien que non précisé, il s'agissait de convois de déportés juifs, seuls à subir la sélection à l'arrivée.

Extraits du témoignage de Marie-Claude VAILLANT-COUTURIER, déportée à Auschwitz puis Ravensbrück, au procès des grands criminels de guerre devant le tribunal militaire international de Nuremberg, tome VI, pp. 221 à 224.

- *Relevez les éléments montrant l'atrocité du système concentrationnaire et génocidaire.*